

Charte

« Le Mans Solidaire »

Avant-propos – Yves Calippe
Adjoint au maire chargé de l'Action sociale
Vice-président du Centre communal d'action sociale

Associations, centres sociaux, Centre Communal d'Action Sociale nous travaillons tous pour faire vivre la solidarité au quotidien auprès des personnes et des familles en difficultés. Nous nous croisons, sans engager un réel travail en commun. Nous avons besoin de nous connaître et d'échanger car nous sommes, dans toute notre diversité, complémentaires. Très peu d'actions collectives sont menées ensemble. Il paraissait important et nécessaire de fédérer les volontés sur un ensemble de valeurs tout en respectant l'indépendance d'action de chacun. Le Centre Communal d'Action Sociale, pour ce qui le concerne, est l'outil de la politique sociale de la Ville du Mans. Il est l'expression de la solidarité des Mancelles et Manceaux, ce qui lui donne comme responsabilité d'aider à l'expression de la solidarité la plus efficiente possible.

Place de la Solidarité le 29 mai et les Assises Le Mans Solidaire le 19 novembre 2010 ont constitué deux événements, labellisés dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, qui ont réunis une trentaine d'associations, l'Union Mancelle des Centres Sociaux et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mans. C'est une première, y compris au niveau national, que tous ces acteurs sociaux qui s'engagent auprès des personnes et des familles en grande précarité aient accepté de travailler ensemble, pour lutter contre l'exclusion sociale.

Depuis le 1er septembre 2010, à travers des ateliers, les associations, centres sociaux et Centre Communal d'Action Sociale ont échangé, débattu et construit une Charte autour des valeurs communes. L'idée est de replacer l'utilisateur au cœur de la problématique sociale et de croiser les connaissances de chacun.

Au-delà des valeurs qui constituent son socle, la Charte « Le Mans Solidaire » est un outil sur lequel la structure signataire pourra se référer pour faire évoluer son projet associatif ou d'établissement, et se donner des repères pour l'action sur le terrain.

Cette Charte est tout sauf un document figé dans le marbre. C'est un outil dynamique, évolutif, à faire vivre en permanence.

Nous sommes au début d'une construction commune et ensemble, nous écrivons une page de l'histoire de la solidarité au Mans.

1 – Des valeurs communes

Au-delà des spécificités des acteurs associatifs, centres sociaux et Centre Communal d'Action Sociale, agir ensemble et en complémentarité nécessite d'identifier des valeurs communes.

Considérer l'homme et la femme à part entière dans sa globalité

- * En respectant et préservant ses droits : Liberté, égalité, fraternité
- * Liberté dans ses choix de vie
- * Droit à la différence, au respect de son identité, de son histoire
- * Droit à la dignité et au maintien d'une vie citoyenne

Agir et travailler ensemble

- * Agir avec la personne en respectant sa liberté, ses choix, son parcours : « De l'échange, pas de l'assistance »
- * Travailler ensemble et partager nos pratiques
 - Favoriser le partage de nos savoir-faire, de nos compétences entre acteurs de terrain afin d'éviter le morcellement de la personne, pour la considérer comme un être à part entière, dans sa globalité.
 - Mettre un sens commun à nos actions auprès de la personne.

Les valeurs que nous avons en commun sont :

- . **La solidarité, le partage.**
- . **La laïcité et la démocratie**
- . **L'utilisateur au cœur de l'action.**
- . **L'autonomie et la citoyenneté.**
- . **Le respect et la tolérance.**
- . **La non discrimination.**

Une autre valeur, « la dimension humaine », sert de vecteur à toutes nos actions.

Les valeurs humaines sont le fondement de l'action que nous menons auprès des personnes.

- La personne est avant tout un être unique, avec une histoire singulière que nous devons respecter dans sa globalité.
- Nous devons croire en ses capacités d'être acteur et nous voulons l'accompagner en ce sens.
- Il est essentiel de respecter la liberté individuelle de la personne, ses choix, et lui permettre l'autonomie nécessaire à son existence.

- Nous œuvrons pour permettre et favoriser les espaces de liberté et de démocratie nécessaires à l'épanouissement de la personne.
- Porter un regard positif sur l'humain, le valoriser, croire en ses capacités, c'est lui donner la possibilité de se construire et d'évoluer dignement dans la société.
- Permettre et favoriser le lien social, c'est reconnaître que tout homme en a besoin pour exister, c'est combattre l'isolement de la personne et l'aider dans son insertion sociale.
- Mener des actions pour encourager et soutenir les relations humaines, c'est croire aussi que le lien social peut resurgir là où on ne l'attend pas forcément.
- Combattre l'indifférence c'est encore se donner les moyens d'un vivre ensemble plus solidaire.

Partageons nos pratiques, échangeons ensemble et menons des actions collectives afin d'amorcer un mouvement, une dynamique dans la continuité du travail que nous commençons à élaborer.

Travailler ensemble sur le territoire nous semble absolument nécessaire pour contribuer à renforcer la solidarité entre tous les acteurs, rendre notre action plus collective.

2 - L'utilisateur acteur des actions

Ces valeurs communes doivent placer la personne ou la famille usager au cœur de toute action.

Article 1 : Faire avec et non à la place de la personne quelle que soit sa situation, dans les limites des actions et des missions de nos structures.

Nous nous engageons à accueillir et accompagner la personne de façon bienveillante, quelle que soit la manière dont elle arrive, que ce soit en toute liberté, par nécessité ou par contrainte. Ce qui va se passer dans la « rencontre » est essentiel.

Cependant, il reste la nécessité d'informer l'utilisateur sur les objectifs, les missions et les règles de fonctionnement de nos structures qui constituent ou délimitent le cadre de l'action de l'utilisateur. Ceci dans l'objectif de lui permettre de trouver sa place (l'utilisateur, le résident, l'accueilli ...) comme acteur. Selon l'identité de nos organisations la personne pourra être acteur de sa propre vie, et/ou participera à un projet collectif, et/ou au fonctionnement de la structure.

Article 2 : Considérer la personne comme un être responsable et soutenir l'expression et l'émergence de ses capacités.

Nous voulons regarder l'autre, y compris s'il est en grande précarité, comme quelqu'un qui a quelque chose à nous apporter.

L'accueillant doit favoriser, soutenir et accompagner l'expression des capacités et des compétences de l'accueilli et ce dans la limite des ressources actuelles de ce dernier.

Nous voulons favoriser l'émergence de ses compétences.

Dans les limites de l'article 1, il faut proposer à l'utilisateur d'intégrer un projet, une structure dans le but d'impulser une dynamique.

Il faut l'aider à construire son idée pour lui permettre de finaliser son projet. Dans ce cadre, l'accueillant doit l'aider à repérer ses difficultés, ses vulnérabilités, lui faire prendre conscience de ses capacités du moment.

Article 3 : Respecter le libre choix qu'a la personne de fréquenter ou pas différentes structures.

L'utilisateur n'appartient pas à la structure qui doit savoir passer le relais.

L'utilisateur peut aller chercher dans chaque structure ce dont il a besoin d'où la nécessité pour chacune d'entre elles de bien connaître le réseau local pour mieux orienter l'utilisateur en fonction de ses besoins.

Article 4 : Etre vigilant à ne pas dériver dans nos pratiques et éviter les abus de pouvoir.

Nous nous engageons :

- ▶ À ne pas demander plus de pièces administratives ni d'informations que strictement nécessaires.
- ▶ À informer la personne du possible partage des informations.
- ▶ À respecter une éthique et ne pas conserver ou diffuser d'information sur l'utilisateur sans son consentement.
- ▶ À permettre l'accès de l'utilisateur à son dossier à tout moment.

3 - Des indicateurs sociaux partagés

Pour construire des valeurs communes et mettre l'utilisateur au centre des actions , nous avons besoin de la connaissance du travail des différentes associations sur le territoire. Pour y parvenir, nous devons identifier le public accueilli et ses problèmes à travers :

1) Des indicateurs partagés sur des problématiques communes.

Pour cela, deux orientations :

- Utilisation des rapports d'activité annuels des associations comme source d'information partagée :
 - * Sur les missions et activités de l'association
 - * Sur la structure et le fonctionnement de l'association : rapport bénévoles/salariés, temps bénévole...
- Bâtir une fiche simple d'indicateurs communs à partir des rapports d'activité.

Trois types d'indicateurs proposés :

- liés à l'activité générale/nombre d'accueils, de passages, de contacts
- liés aux publics (typologie du public, publics spécifiques)
- liés aux prestations (ateliers linguistiques, illettrisme, repas, aides et secours, activité hygiène, de soins)

2) Des rencontres régulières d'échanges pour présentation actualisée des activités des associations et des nouvelles problématiques rencontrées.

La démarche s'appuiera sur les dispositifs et les groupes de travail existants.

3) L'élaboration d'un annuaire des ressources locales associatives, mis à disposition des acteurs, l'objectif étant de donner un outil aux professionnels et bénévoles pour qu'ils puissent orienter, voire accompagner, le public de façon efficiente.